

Comment demander la certification ENERGY STAR® au Canada

Les bâtiments certifiés ENERGY STAR par Ressources naturelles Canada (RNCAN) figurent parmi les 25 % de bâtiments similaires les plus performants à l'échelle nationale, comme cela a pu être vérifié par un professionnel agréé (ingénieur ou architecte agréé). Les bâtiments certifiés ENERGY STAR consomment en moyenne 35 % moins d'énergie et génèrent 35 % moins d'émissions de gaz à effet de serre que les bâtiments traditionnels.¹

Pour être admissible à la certification ENERGY STAR au Canada, une propriété doit obtenir une cote ENERGY STAR d'au moins 75 sur l'échelle de 1 à 100 mise en place par RNCAN. Celle-ci permet de comparer le rendement énergétique d'une propriété avec celui d'autres propriétés du même type et tient compte des différences dans les facteurs matériels et opérationnels les plus importants. Au Canada, plusieurs types de bâtiments commerciaux sont admissibles à la certification ENERGY STAR, qu'il s'agisse des patinoires, des pistes de curling, des écoles du préscolaire au secondaire ou des commerces alimentaires.

Critères d'admissibilité à la certification

Les critères suivants doivent être remplis pour qu'une propriété soit admissible à la certification ENERGY STAR :

- ✓ Satisfaire à la définition d'un des types de propriétés admissibles;
- ✓ Obtenir une cote ENERGY STAR d'au moins 75 après avoir comptabilisé la consommation énergétique totale de la propriété;
- ✓ Être situé au Canada.

Types de propriétés admissibles à la certification ENERGY STAR au Canada

- ✓ Hôpital (soins médicaux et chirurgicaux)
- ✓ École du préscolaire au secondaire
- ✓ Patinoire et piste de curling
- ✓ Centre médical
- ✓ Bureau
- ✓ Centre financier
- ✓ Établissement de soins pour bénéficiaires internes
- ✓ Résidence de soins pour personnes âgées
- ✓ Commerce alimentaire
- ✓ Supermarché
- ✓ Épicerie
- ✓ Dépanneur

¹ Tendances relatives aux données de certification ENERGY STAR recueillies par l'Environmental Protection Agency des États-Unis (EPA) : https://www.energystar.gov/sites/default/files/buildings/tools/DataTrends_Certification.pdf (en anglais seulement)

Présentation de la démarche de certification

1. Effectuez une analyse comparative de votre propriété dans Portfolio Manager® et obtenez une cote ENERGY STAR d'au moins 75.
2. Amorcez la demande en ligne dans Portfolio Manager.
3. Demandez à un professionnel agréé (PA) d'effectuer une visite du site, de vérifier les renseignements fournis dans votre demande, et de la signer.
4. Terminez votre demande en ligne dans Portfolio Manager, téléversez une copie numérisée de la demande signée, et soumettez votre demande par voie électronique à RNCan.
5. Répondez aux éventuelles questions de RNCan.
6. Recevez des notifications de l'état de votre demande.

1 Entamez le processus de demande

Pour entamer le processus de demande dans Portfolio Manager, cliquez sur le nom de la propriété dans l'onglet **MonPortefeuille**, puis sur **Faire une demande de certification ENERGY STAR** à côté de l'encadré indiquant la cote actuelle de la propriété.

2 Saisissez les renseignements sur la propriété

Donnez des renseignements sur votre propriété en remplissant les champs suivants :

1. **Description de la propriété** : Décrivez votre propriété en livrant des détails sur sa vocation, les activités qui y sont entreprises, ses occupants, sa taille, ainsi que tout autre renseignement susceptible d'aider l'examineur à mieux la connaître.
2. **Nom de la propriété aux fins de son inscription dans le registre** : Saisissez le nom de votre propriété tel que vous souhaitez qu'il apparaisse dans le [répertoire des bâtiments certifiés ENERGY STAR au Canada](#). Ce nom peut être différent du nom qui apparaît dans votre compte. Il est recommandé de choisir un nom suffisamment descriptif pour le grand public. Par exemple, au lieu de choisir « Magasin n° 123 », vous pourriez opter pour « Magasin rue principale ».



3 Choisissez les contacts liés à votre demande

Choisissez les contacts liés à votre demande.

1. Répondez aux questions figurant dans la section **Coordonnées relatives à votre propriété**, notamment à propos de l'identité du propriétaire et du gestionnaire de la propriété, ainsi qu'à celle concernant une éventuelle aide à la gestion des renseignements sur la propriété par un fournisseur de produits et de services ENERGY STAR.
2. Indiquez les contacts dans la section **Coordonnées relatives à votre propriété**, notamment contact principal pour la demande, le signataire et le PA chargé de vérifier la demande.

Contacts liés à la demande

Si ce n'est pas déjà fait, définissez dans liste de contacts les contacts liés à votre demande afin de pouvoir les sélectionner au cours du processus de demande. Vous n'avez pas besoin d'être « connecté » à ces personnes, sauf si vous souhaitez partager l'accès à votre propriété.

4 Saisissez les renseignements concernant votre prix

Saisissez, comme cela vous est demandé, les renseignements relatifs à votre prix.

1. Choisissez le type d'autocollant que vous aimeriez recevoir gratuitement.
2. Indiquez l'adresse à laquelle votre prix doit être livré.

Commander un autocollant gratuit pour votre propriété :

Autocollant ENERGY STAR (bleu et blanc)

Langue pour l'autocollant : Français (2) Anglais (2) Français (1)/Anglais (1)



 Étalon

 Étalon

La décalcomanie adhésive de certification ENERGY STAR constitue le meilleur moyen de mettre les réussites de vos immeubles de l'avant. Dorénavant, les organisations dont la demande de certification a été acceptée pourront fièrement souligner leurs réalisations à leurs employés, à leurs locataires, à leurs clients ainsi qu'à leurs visiteurs. Il est possible de poser la décalcomanie adhésive sur la face intérieure de tout panneau vitré, ce qui rendra l'emblématique symbole bleu et blanc d'ENERGY STAR visible des deux côtés. Vous recevrez deux décalcomanies dans la ou les langues de votre choix. Elles seront accompagnées de directives vous expliquant comment les poser proprement comme un professionnel et comment en faire des plaques vitrées ou des présentoirs en cristal, au besoin.

Pas d'autocollant. Je désire recevoir un certificat uniquement.

Choisir la langue pour le certificat :

Langue pour le certificat : Français Anglais

5 Passez en revue les critères d'admissibilité

RNCan étudiera votre demande pour en vérifier l'exhaustivité et l'admissibilité. Il est important que vous passiez en revue les critères d'admissibilité avant de soumettre votre demande.

1. Choisissez la date de fin de période à retenir pour votre demande. Portfolio Manager sélectionne automatiquement la période des 12 derniers mois, mais vous pouvez choisir une autre période. N'oubliez pas que votre demande doit contenir des renseignements issus des 120 jours avant la date à laquelle elle a été soumise.

Critères de certification

Votre propriété doit satisfaire aux critères suivants pour pouvoir prétendre à la certification :

- ✓ Désignation précise du type et de la fonction de la propriété pour sa superficie;
- ✓ Données complètes d'utilisation (pas de valeurs temporaires ou par défaut);
- ✓ Données énergétiques sur 12 mois consécutifs pour chaque compteur actif.

2. Examinez les alertes d'admissibilité ENERGY STAR générées par Portfolio Manager et rectifiez la situation en conséquence. La section **Alertes** signale les éventuels problèmes liés à l'admissibilité et à la qualité des données. Utilisez les liens fournis pour modifier vos renseignements au besoin, ou pour apporter une explication au problème soulevé par l'alerte. Assurez-vous d'avoir réglé tous les problèmes avant de soumettre votre demande pour éviter d'avoir à la revoir et à la soumettre à nouveau.
3. Cliquez sur **Enregistrer aux fins de signature** après avoir saisi tous les renseignements demandés.

6 Générez votre demande aux fins de signature

Générez votre demande aux fins de signature en cliquant sur **Générer et télécharger la demande en cours aux fins de signature par le professionnel agréé**. La demande contient les renseignements de base sur votre propriété, les données de consommation, les données énergétiques, la cote, ainsi qu'une liste de contrôle que le PA devra vérifier avant d'apposer sa signature et son tampon.

Générer votre demande pour la faire signer

Portfolio Manager génère une copie téléchargeable de votre demande au format PDF. Votre demande doit être signée et estampillée par un [professionnel agréé](#) qualifié (p. ex. ingénieur ou architecte agréé) avant qu'elle soit soumise.

Générer et télécharger la demande en cours aux fins de signature par le professionnel agréé

[Retour](#) [Enregistrer](#) [Continuer](#) [Annuler](#)

7 Saisissez les renseignements concernant la visite du site

Le PA, ou un représentant agissant sous sa supervision directe, doit visiter votre propriété au cours du processus de demande pour vérifier les points suivants, et ce, conformément aux instructions contenues dans le [Guide canadien du professionnel agréé](#) :

- ✓ La consommation énergétique totale est comptabilisée avec précision.
- ✓ Les données de consommation de la propriété ont été correctement établies (notamment la superficie brute du bâtiment) et la propriété satisfait aux critères d'admissibilité ENERGY STAR.
- ✓ La propriété se conforme aux exigences minimales d'occupation.
- ✓ La qualité de l'environnement intérieur répond aux normes de l'industrie en matière de qualité de l'air intérieur, de confort thermique et de l'éclairage.

Professionnels agréés

Un professionnel agréé (PA) doit valider les renseignements contenus dans une demande de certification ENERGY STAR. RNCan exige que le PA possède un permis valide lui permettant d'exercer comme ingénieur ou architecte agréé dans une province ou territoire du Canada ou aux États-Unis, ainsi qu'une connaissance pratique des systèmes de bâtiments.

REMARQUE : Pour trouver un PA pour effectuer la visite du site, communiquez avec l'organisme de réglementation de votre province ou de votre territoire. Rendez-vous sur [Ingénieurs Canada](#) pour une liste des organismes d'agrément de chaque province et territoire.

Une fois la visite du site terminée, remplissez la section **Visite du site** de la demande.

- ✓ Indiquez la date à laquelle la visite du site s'est déroulée.
- ✓ Sélectionnez la personne qui a effectué la visite du site dans le menu déroulant.
- ✓ Sélectionnez **Oui** ou **Non** pour indiquer si le PA a constaté des problèmes dans votre demande. Si vous sélectionnez **Oui**, vous serez redirigé vers la page **Réviser la demande et la générer à nouveau**.

Réviser la demande et la générer à nouveau

Si le professionnel agréé relève certains points à corriger dans votre demande, il vous faudra modifier les renseignements sur la page **Réviser la demande et la générer à nouveau** dans Portfolio Manager.

- ✓ Modifiez au besoin les renseignements de base sur votre propriété, le type et la fonction de la propriété ou les données de consommation.
- ✓ Générez à nouveau votre demande et imprimez-la pour la faire signer.

8

Soumettez votre demande

Vous êtes maintenant prêt à soumettre votre demande à RNCAN!

1. Saisissez le numéro de suivi de la demande signée dans l'espace réservé à cet effet dans Portfolio Manager, et cochez les cases requises. **REMARQUE :** Le numéro de suivi se trouve en bas à droite de chacune des pages de la demande.
2. Joignez une copie numérisée en format PDF de la demande signée.

3. Cliquez sur **Soumettre**, signez votre demande électroniquement en indiquant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe Portfolio Manager.
4. Terminez votre demande en cliquant sur **Soumettre**.

Une fois votre demande soumise...

- ✓ Consultez l'état de votre demande dans l'onglet **Reconnaissance** en cliquant sur la flèche grise à côté du nom de votre propriété.
 - Si RNCAN souhaite poser une question ou faire part d'un problème, il le fera en communiquant par courriel avec le contact principal désigné lors du processus de demande.
 - Toute question est à adresser par courriel à rncan.certificationenergystarbatiments.nrcan@canada.ca.
- ✓ Préparez-vous à faire connaître vos réalisations! Faites passer le message avec notre [trousse à outils promotionnelle ENERGY STAR](#) clés en main!
- ✓ Préparez-vous dès maintenant pour l'année à venir! Vous pouvez présenter une nouvelle demande pour toute propriété certifiée ENERGY STAR un an après la date de fin de période de la demande précédente.

Audits ponctuels

RNCAN sélectionnera de manière régulière et aléatoire certaines demandes en vue d'entreprendre un audit ponctuel. RNCAN peut demander n'importe lequel des renseignements suivants :

- ✓ Copies de toutes les factures de consommation courante et d'achat de carburant émises au cours de la période de rendement visée;
- ✓ Documentation ou explication de la méthode employée pour vérifier les caractéristiques des bâtiments;
- ✓ Explication de la méthode que le professionnel agréé a employée pour évaluer la qualité de l'environnement intérieur.

Apprenez-en davantage!

Pour en savoir plus sur Portfolio Manager, rendez-vous sur <http://www.nrcan.gc.ca/energie/efficacite/batiments/analyse-comparative/3692>.

Pour faire référence au Guide canadien des professionnels agréés, rendez-vous sur <http://www.nrcan.gc.ca/commerciaux/acre/20262>.

Pour obtenir des réponses à vos questions, écrivez à info.services@nrcan-nrcan.gc.ca.